

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

DECRET N° 83/749 du 4/10/1983  
/MTPS/DGTFF/DFP 2103/3

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA  
PREVOYANCE SOCIALE

Portant reclassement et nomination de Monsieur NOMBO Evariste, Ingénieur des Travaux Ruraux de 3° échelon des cadres des Services Techniques (Agriculture).

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL ET  
DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VISAS :

- Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
Vu la loi n°25/80 du 13.11.1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
Vu la loi n°15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;  
Vu l'Arrêté n°2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;  
Vu le Décret n°60/90/FP du 3.3.1960 fixant le Statut commun des cadres de la catégorie A des Services Techniques ;  
Vu le Décret n°62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;  
Vu le Décret n°62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;  
Vu le Décret n°62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n°15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;  
Vu le Décret n°62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;  
Vu le Décret n°67/50/FP/BE du 24.2.1967 réglementant la présomption d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements, notamment en son article 1er 2 ;  
Vu le Décret n°74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du Décret n°62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements judiciaires des fonctionnaires ;  
Vu le Décret n°79/154 du 4.4.1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
Vu le Décret n°80/630 du 27.12.1980 portant déblocage des avances des Agents de l'Etat ;  
Vu le Décret n°80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;  
Vu le Rectificatif n°81/016 du 26.1.1981 au Décret n°80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;  
Vu le Décret n°81/017 du 26.1.1981 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement ;  
Vu l'Arrêté n°1711/DAAF/SAP du 8.4.1981 portant promotion au titre de l'année 1979 des fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Techniques (Agriculture, Elevage et Génie Rural) ;  
Vu l'Arrêté n°2789/MJT/DBT/DCGPCE du 1.6.1974 autorisant Monsieur NOMBO Evariste, Adjoint Technique contractuel d'Agriculture à suivre un stage de formation en Belgique (Régularisation) ;  
Vu la lettre n°2067/DAAF/SAP du 11.12.82 du Directeur des Affaires Administratives et Financières transmettant le dossier de l'intéressé ;  
Vu la demande de l'intéressé en date du 18.11.1982 ;

DECRETE :

.../...

*10/04/93*

Article 1er. En application des dispositions du Décret n°60/90/FP du 3 Mars 1960 susvisé, Monsieur **NOMBO Evariste**, Ingénieur des Travaux Ruraux de 3° échelon, indice 860 des cadres de la catégorie A hiérarchie II des Services Techniques (Génie Rural), titulaire du Diplôme de Doctorat 3° cycle spécialité: Géographie Physique et Régionale obtenu à l'Université des Sciences et Techniques de Lille, est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé Ingénieur d'Agriculture de 2° échelon, indice 940 ACC néant.

Article 2.- L'intéressé qui bénéficie d'une bonification de deux (2) échelons est nommé au 4° échelon de son grade, indice 1140.

Article 3.- Le présent Décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Brazzaville, le 4 Octobre 1993

Le Ministre du Travail et de la  
Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre de l'Agriculture  
et de l'Elevage,

Le Ministre des Finances,

Marin MOUAMBENGA.-

Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

- JORPC.....1
- DGTFP/DFP.....3
- D.G.B.....3
- D.C.F.....2
- SGCM/BC.....2
- M.A.E.....2
- DAAF/DOS.....3
- DOSSIER.....3
- INTERESSE.....1